

DEVELOPPEMENT DURABLE



LE

CHNM

CENTRE HOSPITALIER
du NORD-MAYENNE



S'ENGAGE

Edition janvier 2023



Un Centre Hospitalier est par nature énergivore et très consommateur de ressources. C'est également un producteur d'intrants polluants et de déchets de toute nature.

Dans un contexte de protection de l'environnement et de décarbonisation indispensable, **le CHNM se dote d'une politique de développement durable et de réduction de son empreinte carbone à toutes les étapes de ses processus d'activités de soins et d'activités supports.**

Le CHNM, c'est 38 000 m² de surfaces bâties et 42 hectares de foncier utile et d'espaces plus ou moins paysagés (hors terres agricoles). Ces surfaces constituent une richesse indéniable de l'établissement. Elles appellent néanmoins à une vigilance accrue en matière de respect de l'environnement.

Des démarches ont déjà été effectuées depuis quelques années, d'autres sont en cours mais il faut leur donner un élan institutionnel plus marqué et plus ambitieux encore. Cette politique se décline notamment autour des principales thématiques écoresponsables suivantes :

1. La maîtrise de la consommation
2. La production d'électricité verte
3. La valorisation bioalimentaire
4. L'électrification de la flotte automobile
5. La production de chaleur avec la chaufferie biomasse
6. Le tri sélectif des déchets et leur valorisation
7. La santé environnementale

Nous vous proposons de découvrir dans ce fascicule les principales actions que nous avons conduites sur ces sujets.

LA MAITRISE DE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE



Chaque aménagement de locaux (travaux ou simple réfection) depuis déjà quelques années s'accompagne d'un **passage aux lampes LED qui sont jusqu'à 10 fois plus économiques en énergie.**

Les installations CVC (chauffage/ventilation/climatisation) sont régulièrement soumises à des contrôles de performance pour être au plus près de la demande normative ou d'usage pour réduire les dépenses énergétiques inutiles.

Nous optimisons également le fonctionnement des circuits de chauffage (pompes à débit variable, système automatisé de nettoyage des canalisations...).

Cependant, nous devons arriver à une étape de maîtrise de nos consommations qui passe nécessairement, en premier lieu, par la mise en place d'indicateurs précis : pour cela, **nous équiperons dès 2023 les installations consommatrices de dispositifs de comptage électrique afin de mettre en place des actions ciblées.**

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE VERTE



Nous augmentons la part d'électricité verte dans notre consommation puisqu'en plus des panneaux solaires installés sur le toit de la Baudrairie, un projet prévoit la **construction d'ombrières photovoltaïques sur la partie basse du parking usagers de la Baudrairie, dans le courant du 2ème semestre 2023.**

Cette production d'énergie renouvelable couvrira plus de 10 % de nos besoins électriques.

LA VALORISATION BIO ALIMENTAIRE



Achats alimentaires responsables

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la restauration collective publique est soumise à une nouvelle réglementation dite « EGALIM ». L'objectif est de proposer des produits soit bio, soit pourvus d'un écolabel de pêche durable, soit des produits dont l'identification permet de certifier leur origine et leur qualité, et ce, à hauteur de 50% (dont 20% exclusivement bio).

Dès juillet 2020, le CHNM exprime le souhait de s'engager dans les achats alimentaires éco responsables en vue des exigences réglementaires annoncées pour 2022. **Le CHNM s'engage dès lors sur les produits laitiers et confirme cet engagement lors du recensement des marchés UNIHA au cours de l'été 2020.**

Un engagement qui prévoit pour l'ensemble du lait et yaourts natures, par exemple, de répondre à hauteur de 7.7% à l'objectif réglementaire dont 4.6% de l'objectif bio (sur 20%).

Depuis mars 2021, les marchés notifiés auprès de nos centrales d'achats proposent de nombreux produits permettant de répondre à ces nouvelles exigences réglementaires, à la fois dans les marchés de produits laitiers et aussi de produits surgelés et d'épicerie.

En faisant le choix de nombre de ces produits, ou même en achetant des produits de substitution face aux différentes pénuries sur l'année 2022, **le CHNM répond désormais à cette exigence à hauteur de 11%, faisant également le choix d'un engagement financier pour accompagner ces mesures. Seul le café ayant subi une augmentation de plus de 50% s'est vu remplacé par un café conventionnel.**

Même s'il est difficile d'estimer les surcoûts précis entre un produit dont l'origine ne serait pas certifiée et le produit à « Haute Valeur Environnementale » présent dans les marchés, le CHNM anticipe sur les filières traditionnelles.



Le travail se poursuit sur l'offre de fruits et légumes afin d'intégrer des offres locales répondant aux exigences de la réglementation Egalim.

L'ELECTRIFICATION DE LA FLOTTE AUTOMOBILE



Une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre concernant l'empreinte carbone a été engagée. Le parc automobile du CHNM se renouvelle :

- ⇒ **Par l'acquisition de véhicules type électrique et hybride.** Sur une première phase de remplacement de véhicules thermiques en 2020 **une flotte de trois zoé électriques en location a été mise en œuvre sur le pôle santé mentale.** Dans une deuxième phase courant 2021 le **pôle santé mentale a été doté à nouveau de cinq véhicules 208 électriques.**
- ⇒ Un renouvellement a été également conduit sur les services techniques et logistiques par l'acquisition de **trois 208 électriques.**
- ⇒ Pour les véhicules qui doivent effectuer plus de kilomètres au quotidien un choix s'est porté sur des **véhicules hybrides type 308.** Les services qui en ont été dotés sont le véhicule de liaison en santé mentale « la Maison le Tremplin » et la Direction.
- ⇒ Pour la recharge de ces véhicules des bornes de rechargements ont été mises en place sur le site santé mentale.
- ⇒ Le retour est plutôt concluant en matière d'utilisation des véhicules électriques, tant sur la diminution de CO2 et l'impact écologique (sans oublier les économies en matière de carburant) que sur l'usage journalier avec amélioration de la conduite (boîte de vitesse automatique notamment) ainsi qu'une diminution des nuisances sonores.

LA PRODUCTION DE CHALEUR AVEC LA CHAUFFERIE BIOMASSE



Le chauffage du CHNM et la production d'eau chaude sont déjà assurés en grande partie par une chaufferie biomasse, c'est-à-dire à plus de 60 % d'énergie renouvelable.

La part gaz représente encore 40 % uniquement pour l'eau chaude sanitaire en été, période où l'absence de besoin de chaleur réduit encore l'usage de la chaufferie.

Le projet avec la ville est de créer un réseau de chaleur et d'eau chaude urbain à partir de nos installations ce qui permettra un rendement optimisé de la chaudière, réduisant encore et quasi totalement la part du gaz. Un délégataire est en cours de sélection par la mairie qui lui confiera l'élargissement du réseau et l'exploitation de la chaufferie. Le CHNM devenant un abonné du réseau.

LE TRI SELECTIF DES DECHETS

Le CHNM a mis en place depuis de nombreuses années une politique de tri des déchets au sein de l'établissement .

- **17 filières de tri sont mises en œuvre au sein de la structure.**



Chaque filière est identifiée et suivie par l'intermédiaire du service Hygiène/entretien 6/7 jours.

Une plateforme des déchets permet de centraliser l'ensemble des déchets produits par l'établissement.

Les déchets sont tracés ce qui permet de suivre et de comptabiliser l'évacuation et l'élimination par le biais de bons CERFA ainsi que par un relevé des poids.

LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

La santé environnementale est définie ainsi par l'OMS :

« La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».



Toujours selon l'OMS, 15 % des décès en Europe seraient liés à l'environnement, et donc évitables. Sur tous ces sujets, des actions sont déjà réalisées, entamées ou encore programmées ou devant l'être.

D'autres axes de travail doivent émerger car les préoccupations environnementales constituent un champ de réflexions permanentes. Elles évoluent constamment.

PERSPECTIVES

A partir de 2023, toutes ces actions et champs de réflexions seront coordonnés par un groupe de professionnels de l'établissement auquel pourront être associés des experts.

Le CHNM entend donc, à son échelle, **institutionnaliser et amplifier une dynamique environnementale déjà en marche**. Celle-ci sera inscrite dans le projet d'établissement et valorisée par une communication large et ciblée.

Les différentes sources juridiques, qui sont nombreuses en la matière (lois, décrets ou directives européennes), nous y incitent, si ce n'est nous y obligent.

Déjà des actions sont lancées en matière d'entretien des locaux, du linge, des espaces verts. Chaque usage d'un polluant fait l'objet d'un protocole spécifique et d'un traitement de son élimination.

Mais il y a d'autres mesures qui ne réclament que notre volonté et notre motivation collective pour concilier encore mieux les impératifs de notre vocation de soins avec le respect de l'environnement et les politiques de développement durable.

